

EPCI : 043 DU CAP CORSE

DEPARTEMENT : 2B

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BORGO

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
02B-200042943-20260429-2026_05_004-DE

	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	11 624 239	3,90		11 778 000	459 342	3,90	459 342
Taxe foncière non bâtie additionnelle	18 654	18,20		18 500	3 367	18,20	3 367
Taxe d'habitation additionnelle	8 014 008	7,76		7 941 000	616 222	7,76	616 222
CFE additionnelle	847 470	8,21		1 028 000	84 399	8,21	84 399
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	>>>	0	0	>>>	>>>
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				1 163 330		
Total de la fiscalité additionnelle					1 163 330		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		
Total							1 163 330

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case

☐

	Produits attendus 8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxes additionnelles			
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 163 330	=	
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	
CFE éolienne	>>>	>>>	
			Durée retenue si intégration progressive des taux (14)

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
624 605	50 431	0	0	23 725	0	- 236 602	462 159

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
1 163 330		462 159		1 625 489

À BASTIA

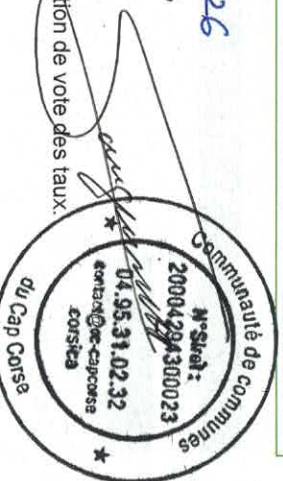
Le 23 MARS 2026

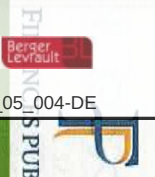
Pour la Direction des Finances publiques, GAEL GRIMARD

À Brando

Le 23/04/2026

Pour le Groupement,





EPCI : 043 DU CAP CORSE
DEPARTEMENT : 2B
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BORGO

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 02B-200042943-20260429-2026_05_004-DE

IMPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taux foncière bâte :		
a. Taxe foncière bâte :	0	
b. Taxe foncière bâte :	0	
c. Taxe foncière bâte :	2 959	
d. Taxe foncière bâte :	0	
e. Taxe foncière bâte :	0	
Taux d'habitation :		
a. Taxe d'habitation :	0	
b. Taxe d'habitation :	467	
c. Taxe d'habitation :		
d. Taxe d'habitation :		
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Cotisation foncière des entreprises :	14	
b. Cotisation foncière des entreprises :	12 059	
c. Cotisation foncière des entreprises :	8 226	
d. Cotisation foncière des entreprises :	0	

2. BASES EXONÉRÉES

Taux foncière bâte :		
a. Taxe foncière bâte :	0	
b. Taxe foncière bâte :	459 988	
c. Taxe foncière bâte :	0	
d. Taxe foncière bâte :	67 337	
e. Taxe foncière bâte :	0	
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Cotisation foncière des entreprises :	0	
b. Cotisation foncière des entreprises :	645 190	
c. Cotisation foncière des entreprises :		
d. Cotisation foncière des entreprises :		
3. BASES DE TAXE D'HABITATION		
a. Bases de taxe d'habitation :	7 941 000	
b. Bases de taxe d'habitation :	0	
c. Bases de taxe d'habitation :	- 135 149	
d. Bases de taxe d'habitation :	0	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	50 431
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	0
g. Installations gazières et autres	0
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA compensant la TH	624 605
b. TVA compensant la CVAE	0
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. Majoration spéciale du taux de TH	8,89
b. Majoration spéciale du taux de TH	8,65

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	>>>
b. Dérégatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux maximum :

a. De droit commun

b. Dérégatoire

c. Avec rattrapage

d. Avec capitalisation

e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie

b. En cas de changement de périmètre

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâte	>>>
b. Taxes foncières bâte et non bâte	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national

b. Taux plafond de 2026

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2025 :

a. au niveau national

b. au niveau de l'EPCI

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taux foncière bâte	39,79
b. Taxe foncière non bâte	51,19

